
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**Séance du 11 mai 2026 à 18h30 au siège
du Syndicat Mixte de la station des Rousses**

Nombre de conseillers : 10
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 10

Date de convocation : 05 mai 2026

Présidence de séance : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
Secrétaire de séance : Madame Nelly DURANDOT

PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
- Monsieur Gilbert BLONDEAU
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Madame Nelly DURANDOT
- Monsieur Jérôme FASSENET
- Monsieur Nolwenn MARCHAND
- Monsieur Clément PERNOT
- Monsieur Olivier PERRAD
- Madame Marion SEVRIN
- Monsieur Medhi VANDEL

EXCUSÉS (par ordre alphabétique) : Monsieur Clément PERNOT (donne pouvoir à Jérôme FASSENET)

DELIBERATION N°2026-015

**DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENCES ET DES AUTRES MEMBRES DU
BUREAU EXECUTIF DU SMDT**

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2015026-0003 du 26 janvier 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses Haut-Jura, et notamment les articles 3 et 12 des statuts annexés.

Vu les articles L.5721-1 et L.5721-2, et L.5211-10 du CGCT.

Considérant qu'à la lecture de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 2 pour le SMDT de la Station des Rousses.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif, soit 3 pour le SMDT de la Station des Rousses.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le/La Président(e) propose de constituer le Bureau exécutif de 3 Vice-Présidents et de 5 membres du Bureau.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 039-253906234-20260511-2026_015-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide ... *à l'unanimité* de :
- **CONSTITUER le Bureau exécutif du Syndicat Mixte de Développement Touristique Station des Rousses Haut-Jura de 3 Vice-Présidents et de 5 membres du Bureau.**

Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Station des Rousses, Madame le Maire de la Commune de Bellefontaine.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

Au registre, sont les signatures.

Le Président,

Monsieur ... *Sebastien* **BENOIT-GUYOD**

Le Secrétaire de Séance,

Madame ... *Nelly* **DURANDOT**

